

François Simiand (1932)

“ Conditions de constatation des faits ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay,
bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
à partir de :

François Simiand (1932)

“ Conditions de constatation des faits ”

Une édition électronique réalisée à partir de l'article de François Simiand,
“ Conditions de constatation des faits ” (1932). Extrait de François Simiand, *Le
salaire, l'évolution sociale et la monnaie, Tome I*, 1932, pp. 29-43. Paris: Félix Alcan,
Libraire-éditeur. Texte reproduit dans l'ouvrage de François Simiand, *Méthode
historique et sciences sociales*. (pp. 359 à 377) Réimpression. Paris: Éditions des
archives contemporaines, 1987, 534 pp. Choix de Marina Cedronio.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001
pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 23 novembre 2002 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

- I [Conditions de constatation quant au dessein](#)
- II [Conditions de constatation quant à l'exécution](#)

“ Conditions de constatation des faits ”

François Simiand (1932)

Une édition électronique réalisée à partir de l'article de François Simiand, “ **Conditions de constatation des faits** ” (1932). Extrait de François Simiand, **Le salaire, l'évolution sociale et la monnaie, Tome I**, 1932, pp. 29-43. Paris: Félix Alcan, Libraire-éditeur. Texte reproduit dans l'ouvrage de François Simiand, **Méthode historique et sciences sociales**. (pp. 359 à 377) Réimpression. Paris: Éditions des archives contemporaines, 1987, 534 pp. Choix de Marina Cedronio.

[Retour à la table des matières](#)

Une recherche positive nous a paru, dans son essence même, que ce soit au départ, en cours ou en aboutissement, - nous verrons plus tard ce que nous aurons à préférer ici à cet égard, - mais en tout cas et pour le fondement propre et décisif des résultats, impliquer des constatations sur la réalité, sur les faits. Les conditions qui comportent ici à cet égard notre objet et nos moyens d'étude sont-elles celles où les sciences de la nature opèrent leurs constatations, ou sinon, comment pourrions-nous faire qu'elles en approchent le plus possible ? Voilà ce qu'après avoir défini notre objet, nous avons à examiner, avant de rechercher comment, de ces constatations, nous pourrions dégager des relations de dépendance entre ces faits, ou résultats de caractère explicatif.

Les indications de la méthodologie courante, - que la constatation scientifique soit exacte, précise, non équivoque, apte à fonder une induction, - nous marquent le but ou le résultat d'une bonne constatation plus que les conditions auxquelles elle est obtenue telle ; et ce sont celles-ci justement qu'il nous importe de reconnaître pour en faire à notre cas la meilleure application ou adaptation possible.

A sommaire inspection, une différence considérable apparaît ici entre notre cas et celui des sciences dites d'observation : c'est qu'en celles-ci la constatation s'opère le plus souvent en *laboratoire*, c'est-à-dire a) la plus souvent par le savant lui-même (ou par un observateur aussi qualifié), b) dans un cadre, avec des moyens spécialement établis pour la recherche scientifique, et c) le plus souvent aussi sur faits provoqués par ce savant, donc dans des conditions voulues et (autant que possible) connues de lui, dans le moment et aussi souvent qu'il peut le désirer. Dans le domaine des faits économiques, et spécialement pour les faits de salaire, ainsi que nous aurons à le reconnaître, l'économiste ne dispose pas de laboratoire institué spécialement pour sa recherche où se produisent et moins encore où il produise des faits de salaire ; il ne dispose même pas communément d'un cadre de la réalité courante où il puisse opérer à son gré toutes constatations, et moins encore provoquer des faits à observer aussi souvent et dans le temps qu'il veut et en des conditions qu'il détermine. En eût-il la réalisation qu'elle serait pratiquement d'extension assez limitée (dans le temps, l'espace et la catégorie économique). Plus radicalement, par cela même que cette réalisation serait de laboratoire, ou utilisée ou plus encore instituée aux fins de recherche économique, elle serait, nous le verrons, à soupçonner de ne pas exprimer ou reproduire assez sûrement les faits de la vie économique courante. Au surplus, cette information limitée atteindrait seulement ce qui se produit ou peut être produit ou provoqué dans son champ ; or, la variété et surtout la reproduction de ce qui serait ainsi obtenu étant en fait assez bornées, n'aurons-nous pas (quand ce ne serait que pour fixer la valeur de ces résultats limités) à nous soucier d'atteindre des faits en dehors de ce cadre, dans l'espace et dans le temps ? Enfin, n'aurons-nous pas notamment à nous soucier de faits qui, non seulement ne se produisent pas, et surtout à volonté, dans un tel cadre, mais qui, de plus, sont de période assez longue (par rapport au temps d'étude, pratiquement, d'un même économiste ?) et peut-être de faits qui se sont produits dans le passé antérieurement à ce temps (et ne se sont pas reproduits) ? - De tous ces faits qu'il n'atteint pas lui-même, l'économiste ne peut évidemment connaître que ce qui en a été constaté par ailleurs, ou que les traces ou suites qui peuvent exister.

Mais cette position lui est-elle propre ? Est-ce que le géologue opère ses constatations en laboratoire ? Et le météorologiste n'a-t-il point, pour la très grande majorité de ses informations, à atteindre, dans le présent, dans le passé (peut-être, pour certains ordres de faits, sur de longues périodes et dans un recul dépassant toutes possibilités d'observation par un même savant), des faits situés bien au-delà et en dehors des constatations propres qu'il pourrait faire, soit en conditions provoquées, cas très limité et rare, soit dans un cadre d'observation individuelle ? Et même le médecin, et même le physiologiste opérant sur l'homme, peut-il provoquer à son gré tous les faits qu'il lui paraîtrait utile de voir ou de revoir, et dans une clinique d'étude, et seulement pour la recherche (et non pour la guérison si possible) ? Ces savants ne font-ils pas grand usage de constatations faites une fois, sur des cas qui se sont produits ailleurs ou autrefois, et parfois dans un passé éloigné (et peut-être non reproduits, du moins comme exactement tels) ? Ne sont-ce point là cependant constatations de sciences positives ?

Demandons-nous plutôt, sans nous laisser arrêter par cette opposition initiale, mais en retenant toutefois que la constatation de laboratoire paraît bien être l'élément d'étude le plus recherché et apprécié par toute science positive : "Qu'est-ce donc au juste, quant au dessein et quant à l'exécution, qui fait reconnaître à cette constatation ce mérite supérieur ?" Et voyons comment, dans notre matière et nos possibilités d'étude, arriver à ces avantages, ou à quelques équivalents, ou tout au moins au plus près possible.

- I -

Conditions de constatation quant au dessein

[Retour à la table des matières](#)

Quant au dessein, la constatation de laboratoire a pour première qualité de porter bien précisément sur *l'objet* visé par l'étude et tel que défini. - Ensuite (pas plus, du reste, qu'aucune constatation), elle ne relève pas tout ce qui se trouve dans la réalité concrète de l'objet observé, mais elle se distingue de la constatation vulgaire en ce qu'elle détermine de façon raisonnée, en vue de l'étude scientifique du sujet, *les notions* qu'elle vise à en prendre (en ce sens,

on l'a dit, tout fait scientifique est une "abstraction" ¹. La nature et la détermination de ces notions dépendent de l'ordre d'étude et de la matière, sont révisables et souvent révisées à mesure même du progrès de la connaissance. Ce qui est certain, c'est qu'elles sont cherchées suffisantes : à caractériser le fait, à en assurer l'identité reconnaissable, à en permettre une étude rigoureuse en évitant toute interprétation subjective. A ces fins, la constatation de science attache sa préférence à des éléments quantitatifs (ou susceptibles d'une atteinte quantitative) et élimine, ou, sinon, définit le plus objectivement possible tous éléments de qualité. A ces fins encore, non seulement elle note ces données sur le fait étudié, mais encore s'inquiète et, s'il y a lieu, fait mention de tous autres faits qui paraîtraient être ou pouvoir être de quelque importance pour la signification de l'observation. En résumé, la constatation scientifique vise à être, autant qu'il est possible : *expressive* de ce qui caractérise le fait étudié, *objective* (ou mieux, *quantitative*) et de *sens certain* dans cette expression. - Enfin, comme l'étude de science, ainsi que nous en avons vu le principe et allons en voir les conditions, tend en propre à établir des relations, notons que la constatation (unique ou répétée) comportée à quelque moment par cet établissement est une *constatation conjointe* sur l'objet de l'étude et sur le fait dont on envisage une relation possible avec lui : en tant que constatation, elle vise semblablement à être expressive, objective et de sens certain à la fois pour l'un et pour l'autre, et spécialement dans ce cas, vise à tenir compte de tous autres faits d'influence possible sur cette signification.

Remarquons maintenant, que, si l'opération de laboratoire est grandement recherchée et préférée pour une telle constatation, c'est non seulement en raison des conditions d'exécution qu'elle permet et dont nous parlerons tout à l'heure : c'est déjà ici parce qu'elle s'attache bien à l'objet et aux notions tels que nous les désirons, et parce que, notamment dans le cas où le fait est provoqué à la discrétion du savant et surtout dans le cas de constatation conjointe, elle donne plus d'assurance que tous éléments susceptibles d'influer sur le sens de la constatation sont éliminés ou reconnus. De fait, dès qu'on s'éloigne du cas provoqué, ou, davantage encore, dès qu'on n'opère pas en laboratoire, notons que la constatation de science s'oblige, en plus des données sur les éléments visés en propre, à mentionner beaucoup plus d'autres circonstances, même sans liaison manifeste avec le fait étudié, mais par lesquelles la signification de l'observation pourrait, à quelque égard, directement ou indirectement, être ou paraître conditionnée (par exemple, observations médicales mentionnant non seulement les traits qui concernent la maladie étudiée dans le

¹ Sur l'application de cette direction d'étude dans le domaine social : Cf. notre *Méthode historique et science sociale*, 1ère partie, II.

cas, la médication appliquée, etc., mais encore nombre de particularités d'ordre divers sur le malade, sexe, âge, profession, milieu, etc.).

Si tels sont bien, quant au dessein, les caractères visés par la constatation scientifique et leurs raisons, comment ici en tenter la réalisation la plus appropriée ?

1° D'abord, si nous n'avons pas, on l'a vu, à chercher une représentation absolument totale du fait étudié, qui serait, en toutes observations, irréalisable, nous avons, du moins, à déterminer avec méthode *quelles notions il* nous paraît convenir et suffire de prendre de *notre objet d'étude*, le salaire, pour en atteindre les caractéristiques autant qu'il sera utile en vue de cette étude même. Nous devons toutefois, dans cette détermination, comme pour la définition initiale, nous garder de tout élément conceptuel, finaliste, subjectif, et ne point préjuger des résultats de l'étude, mais en préparer ou tout au moins en permettre les meilleures possibilités. - C'est donc, on le verra, sans aucune idée préconçue ou aucune hypothèse, et seulement par analyse du fait même du salaire tel que nous l'avons délimité, que, d'abord, nous dégageons et définissons le plus précisément possible trois notions (taux du salaire, coût de l'opération ouvrière, gain de la personne salariée) dont la connaissance nous paraîtrait suffire à caractériser l'essentiel d'un fait de salaire pour notre étude. - Dans la définition de ces notions, nous nous efforçons de ne comprendre que des éléments quantitatifs ou susceptibles d'une observation quantitative ; et pour les éléments qualitatifs qu'il nous paraîtra impossible d'en éliminer, nous en tenterons du moins une délimitation aussi explicite que possible. Nous concevons, du reste, que cette détermination première et théorique soit révisable, en raison tant des possibilités pratiques d'étude que de tels ou tels résultats de la recherche. Mais, si, comme on verra que ce sera le cas, il apparaît que ces caractéristiques ainsi déterminées ont bien, dans les meilleures parts de notre champ d'étude, une réalité objective et une valeur reconnue, nous aurons, par là-même, dans les cas où les possibilités pratiques nous en éloigneront plus ou moins, un terme méthodiquement bien établi, auquel rapporter les expressions inférieures dont nous pourrions avoir, en fait, à nous contenter.

Par là, cependant, et même ces notions supposées obtenues dans leur pureté théorique, nous ne sommes pas assurés de posséder une constatation de sens pleinement certain, utilisable telle quelle et sans plus en une recherche inductive : car la réalité concrète, ainsi atteinte en dehors des conditions de laboratoire, dans des cas non provoqués par l'économiste, peut, dans sa complexité manifeste, comporter nombre d'éléments qui, plus ou moins, et de façon plus ou moins indirecte mais notablement, sont susceptibles ou tout au moins insoupçonnables d'influer sur la signification de cette constatation.

Nous devons donc, comme nous avons vu que fait la constatation de science positive en pareil cas, nous préoccuper de reconnaître et, s'il y a lieu, de mentionner tous ces éléments dont la présence ou l'absence, ou la réalisation telle ou telle dans le cadre de notre constatation pourrait, sans cela, en conditionner le sens à notre insu.

D'autre part, pour l'étude que nous nous proposons, et qui tendra à établir des relations, et puisque nous serons contraints d'opérer par observations concrètes, en dehors des conditions de laboratoires ou de réalisations provoquées, nous avons à nous préoccuper d'atteindre en constatations conjointes, présentant une valeur expressive, objective et un sens certain, les ordres de faits dont nous pourrions être amenés à considérer la relation avec le salaire.

A ce stade, tout préparatoire, ce serait cependant préjuger des résultats mêmes de l'étude que de vouloir séparer d'avance ces deux ordres de préoccupations. Au contraire, c'est réunir le double avantage de nous garder des influences possibles sur la signification de nos constatations et de nous ouvrir toutes possibilités d'étude conjointe que de nous attacher à établir une liste commune de tous les éléments qu'il peut y avoir lieu pour nous de connaître avec nos données sur le salaire, soit simplement pour assurer à celles-ci un sens certain, soit pour nous permettre cette recherche des relations du salaire avec d'autres faits qui est notre but. Pour marquer, dans l'appellation même, que nous ne préjugeons pas, pour l'instant, de l'une ou de l'autre affectation, nous désignerons ces éléments à considérer à l'un ou à l'autre points de vue par le terme neutre de *circonstances de l'observation*.

2° *La seconde tâche* donc, que nous nous donnons après la détermination des notions à prendre sur le salaire est de déterminer quelles seraient, pour constituer une constatation pleinement satisfaisante à ces deux points de vue, ces *circonstances* dont il conviendrait de nous soucier et, là où elles se rencontrent, nous importerait d'être informés. La difficulté est de dresser cette liste sans commettre la pétition de principe d'y placer seulement les éléments que, par une présomption préjudicielle plus ou moins consciente et plus ou moins raisonnée, nous estimerions devoir être d'influence ou d'état notable : ce serait ne nous donner aucune sécurité de nous être gardé de notre mieux contre tout ce qui peut conditionner le sens des constatations, et nous fermer ainsi d'avance la possibilité d'arriver à des résultats autres que nous ne les prévoyions *a priori*, et de faire, ainsi que nous reconnaissons plus loin en avoir l'obligation théorique, le tour critique de toute l'expérience possible. Contre ce danger, nous avons pensé nous défendre autant qu'il nous est possible en établissant une *double liste* de circonstances, par deux voies différentes de principe, mais toutes les deux objectives et toutes les deux indépendantes

de la recherche ultérieure. Dans l'une, que nous pouvons appeler *empirique*, nous cherchons et notons quelles sont dans l'opinion courante, dans la vie de tous les jours, les circonstances selon lesquelles (que ce soit au juste fondé ou non, et de quelle importance, nous ne nous en préoccupons pas pour l'instant) le salaire passe pour différer entre tel ou tel cas. Dans l'autre, que nous appellerons *systématique*, partant des notions par où le salaire nous a paru être caractérisable, nous cherchons, sans choisir entre les hypothèses, sans même avoir forcément à en formuler à l'appui, seulement avec le souci, par une revue ordonnée, de n'omettre aucune catégorie de faits qui puisse être de quelque importance, nous reconnaissons quels faits ou catégories de faits paraissent être impliqués, touchés, avoisinés par ces notions mêmes, puis, de proche en proche et par extensions et élargissements successifs, quels ordres de faits peuvent être, à quelque titre, intéressés dans notre recherche. Dans cette revue, nous nous inspirons de la classification des faits économiques que nous avons progressivement élaborée dans *l'Année sociologique*, section économique (et, pour les autres faits, de classements connexes), parce qu'elle nous paraît, à l'épreuve que nous avons pu en faire à divers égards ailleurs (et notamment pour une analyse et présentation de l'ensemble de la vie économique), être un réseau dont les mailles ne laissent échapper aucun ordre de faits notable et qui se modèle assez bien sur les groupements objectifs à enserrer et sur les relations et correspondances à leur degré plus ou moins proche¹. Par là, si la liste empirique est propre à la matière du salaire, et aurait donc à être dressée ou reprise de façon appropriée à chaque matière, notre liste systématique de circonstances pourrait servir encore à d'autres études (et nous avons par ailleurs éprouvé cette utilisation possible) moyennant simplement quelques adaptations. Cet effort de méthode se montre donc d'application généralisable. Cependant, l'emploi de cette liste, ainsi établie n'est pas impératif ; ce qui nous paraît importer, c'est que d'une façon ou d'une autre, pourvu qu'elle soit méthodique et complète, on se mette en situation de ne manquer à considérer aucun ordre de fait qui puisse être de conséquence.

Ajoutons encore que, pour répondre du mieux possible à notre dessein, nous dressons l'une et l'autre listes plutôt larges et surabondantes que restreintes et limitatives, et les tenons, au surplus, pour sujettes, en tout état de cause, et au cours même de notre étude, à toute révision, modification ou addition qui apparaîtra utile.

A ce point les notions à prendre du salaire dûment définies, ces listes de circonstances ainsi déterminées, n'avons-nous pas, quant au dessein, suffisamment formulé les conditions de connaissance auxquelles, dans le cadre de

¹ Cf. notre *Méth. pos. en sc. écon.*, VI, et notre *Cours d'économie politique*.

notre recherche, les constatations sur le fait même du salaire et les constatations conjointes sur ceux à considérer avec lui présenteraient des qualités et garanties équivalant ou tout au moins approchant du mieux possible de celles que présentent les constatations pratiques dans les sciences de la nature ? Le défaut de constatations de laboratoire, ou plus généralement de constatations provoquées à la discrétion du savant fait ici qu'il ne suffit pas de déterminer ces voies désirables pour pouvoir les suivre et que cette application peut dépendre d'abord des conditions données d'exécution : nous ne reprendrons donc utilement la réponse à cette question qu'après examen de ces possibilités effectives par lequel nous allons commencer notre étude à l'exécution.

- II -

Conditions de constatation quant à l'exécution

[Retour à la table des matières](#)

Quant à l'exécution :

1. La constatation de laboratoire présente les caractères très nets :

a) d'être le plus souvent immédiate, c'est-à-dire sans intermédiaire de temps ou de matière entre le fait visé et l'opérateur ; b) d'être le plus souvent directe, c'est-à-dire opérée par le savant lui-même ou son représentant qualifié ; c) d'être, en tout cas, opérée suivant des procédés et, s'il y a lieu, avec des instruments les uns et les autres déterminés et décrits, et même destinés et préparés spécialement à cet usage ; et plus généralement d'être relatée avec toutes indications propres à en permettre une appréciation critique ; d) enfin d'être contrôlable (notamment par d'autres savants opérant en d'autres laboratoires).

2. Aucun savant, cependant, en aucune des sciences positives, n'a établi ou vérifié lui-même de la sorte toutes les constatations qu'il tient pour acquises et dont il se sert ; mais tout bon travailleur scientifique s'oblige du moins à n'utiliser des constatations par d'autres, c'est-à-dire indirectes, que si l'auteur direct lui paraît qualifié et présenter les garanties a, c, d ; et en fait, notam-

ment n'entrent vraiment dans les faits scientifiquement acquis que des constatations opérées et contrôlées de multiples fois et le plus souvent par des opérateurs différents.

3. La condition la (constatation immédiate, au sens dit), toutefois, n'est pas toujours réalisée, ni même toujours réalisable (soit en raison des limites de la technique humaine, qui peuvent donc un jour être reculées, soit définitivement, en tous ordres de science, lorsqu'il s'agit d'un fait passé, par exemple, et non reproductible). On s'attache alors du moins, dans ces cas, à atteindre en constatation immédiate quelque fait qui soit lié objectivement de la façon la plus sûre et le plus automatique possible avec le fait visé, en même temps que le plus expressif des caractéristiques de ce dernier.

4. Enfin, lorsque les données utilisées par le savant réunissent un ensemble, ou les résultats d'une pluralité, de constatation élémentaires, les mêmes précautions et les mêmes garanties sont applicables à toutes les opérations (matérielles ou intellectuelles) que comporte ce groupement.

La supériorité des constatation de laboratoire par la réalisation qu'elles permettent des condition 1 a, b, c, d, apparaît assurément manifeste. Mais même dans le cadre où nous les trouverons le plus largement réalisées, nous voyons qu'elles ne sont pas uniquement utilisées, ni toujours pratiquées ou praticables ainsi. Et davantage encore, nous pouvons voir que toutes ces conditions et supériorités d'exécution reviennent essentiellement à assurer que la constatation telle qu'elle sera énoncée soit bien exacte, c'est-à-dire conforme à la réalité : en faisant qu'elle soit opérée par le savant (ou sous sa responsabilité), c'est-à-dire avec présomption de compétence, de soin, et de seul souci de la vérité ; en prenant ou offrant, du reste précaution contre toute opération subjective, de mémoire, contre toute part d'appréciation ou d'interprétation personnelle, ou bien encore plus de préconception par le savant lui-même ; en défendant, enfin, contre la négligence ou l'erreur, même involontaire, par l'exigence ou la sanction possible du contrôle.

Cependant, comme nous l'avons déjà remarqué, nombre de sciences qui, pour une part et la meilleure sans doute, peuvent procéder par constatation de laboratoire ne laissent pas d'avoir à utiliser, pour une autre part, des constatations d'autre sorte (par exemple, médecin faisant état de déclarations du malade lui-même sur ce que le médecin ne peut plus, s'il s'agit de faits passés, notamment, ou ne peut pas atteindre, même médiatement ; plus largement observations sur les plantes ou sur les animaux, par exemple, dans leur milieu naturel et leur comportement habituel, etc.). Certaines sciences ou disciplines enfin (par exemple, géologie, paléontologie, météorologie), sont à peu près

dépourvues, pratiquement, de constatations de laboratoire, soit parce que les faits dont elles s'occupent se sont produits dans le passé, soit parce qu'ils ne pourraient être saisis en laboratoire que partiels ou déformés, ou enfin parce que les uns ou les autres ne sont pas productibles à la discrétion du savant, dans un cadre même élargi, et pour une part naturel, que nous appellerions encore laboratoire en ce sens. Les unes et les autres se trouvent alors dans des conditions d'étude analogues (sauf particularités propres, bien entendu) à celles où notre recherche économique se trouve à cet égard.

Mais, sans conteste, celles-ci sont les plus éloignées de celles de la constatation de laboratoire. Nous pourrions l'apercevoir sur l'objet même de notre étude :

1. a) Il est concevable, mais pratiquement n'est jamais réalisé, sans doute, que l'économiste opère une constatation rigoureusement immédiate d'un fait proprement dit et complet de salaire. -b) Il n'est même pas pratiquement réalisé, au delà du moins d'un champ très limité, et apparemment insuffisant en raison de la complexité et de la diversité de la matière, que l'économiste opère des constatations directes par lui-même, ou même par représentants qualifiés, sous sa propre responsabilité et garantie. Pratiquement donc, il est ici, dès l'abord, condamné à opérer sur des constatations faites en dehors de lui.

2. Celles-ci ne seront point, dans la très grande majorité des cas, faites (au moins pour les constatation élémentaires) par d'autres économistes, et aux fins propres d'une recherche de science économique, mais par d'autres catégories de personnes et à d'autres fins.

3. Au mieux, et pour les constatations élémentaires, à défaut de constatation rigoureusement immédiate, il est atteint un fait objectivement et assez sûrement lié au fait complet de salaire ; mais ce n'est pas toujours le cas.

4. Pratiquement enfin, l'économiste n'a pas emploi ni même toujours connaissance des constatations élémentaires elles-mêmes, et ne peut que faire usage de groupements et élaborations de celles-ci, opérés, pour la majeure part, en dehors de lui.

Ainsi, on le voit, les conditions où, en fait, les constatations de salaire sont pratiquées et utilisables par l'économiste ne sont pas, de beaucoup pour la plus grande part, réalisées ou réalisables selon sa volonté et aux fins d'une recherche scientifique. C'est dire que l'étude économique positive est condamnée à être principalement ici une étude par *documents*, c'est-à-dire par enregis-

trements ou témoignages d'un fait, opérés le plus souvent en dehors des fins de science et, en tout cas, autrement que par des savants (ou leurs représentants) ne se proposant que la recherche de la vérité. Il en ressort que, pour nous approcher des conditions et supériorités présentées par la constatation de laboratoire, nous avons ici, après inventaire des documents à disposition (A) d'abord à examiner comment et dans quelle mesure ces données, telles qu'obtenues, expriment la réalité, c'est-à-dire sont exactes (*Critique d'exactitude*). Mais nous avons de plus à retrouver à ce point la question réservée à la fin de 1 ci-dessus, c'est-à-dire (B), à reconnaître si et dans quelle mesure ces résultats répondent à l'objet et aux notions visées par notre étude (*Critique d'aptitude*). A l'un et à l'autre point de vue, il sera utile de distinguer entre les documents élémentaires, ou documents contenant les constatations détaillées originaires, et les groupements ou élaborations successives qui ont pu en être faits et que nous proposons d'appeler documents de 2e, 3e échelon.

A) *Critique d'exactitude*. - Nous avons donc d'abord à reconnaître le rapport entre les données fournies ou à tirer des documents dont nous disposons et la réalité qu'elles sont déclarées ou présumées exprimer. Il ne peut qu'y avoir profit, - et c'est ce que nous avons tenté de faire dans notre cadre, - à prendre exemple et faire application appropriée ici de la méthodologie élaborée et pratiquée pour ces mêmes besoins par la discipline qui a le plus et, on peut même dire, constitutivement à opérer sur des documents, c'est-à-dire par l'histoire. Après avoir satisfait à la première tâche de cette méthode, recherche et reconnaissance des documents, nous reprendrons donc à notre usage les préceptes de la *Critique historique*, externe d'abord, c'est-à-dire examen de l'origine, authenticité, modalités d'établissement et, s'il y a lieu, de publication du document, chaque fois et avant que nous fassions état de ce qu'il apporte. Mais plus encore, nous ferons reprise et application des enseignements de la *Critique interne* : nous nous astreindrons, pour reconnaître si et dans quelle mesure l'expression d'un fait dans un document peut valoir pour constatation de science de ce fait, à poser et traiter, touchant chaque cas, six ordres de questions :

1. Quel sens l'auteur du document y a-t-il au juste attaché aux termes, et est-ce le même que celui que nous y attribuons ? - 2. L'auteur du document a-t-il bien opéré par constatation proprement dite, et non par estimation, conjecture, oui-dire ? - 3. L'auteur avait-il ou pouvait-il avoir effectivement connaissance du fait ? - 4. A-t-il donné expression conforme à sa connaissance, sans erreur involontaire, d'inattention, de négligence (ou existait-il des raisons pour qu'il mît du soin ou non) ? - 5. L'auteur avait soit intérêt, soit tendance à y apporter ou non déformation, et en quel sens ? - 6. Ces opérations ont-elles été accompagnées ou susceptibles d'un contrôle, et lequel ?

Cette série de questions est à considérer et traiter, - avec les adaptations qui conviennent à chaque cas et à proportion des risques que ce cas comporte de non- correspondance entre l'exprimé et le fait respectivement sur ces divers points - :

1° Pour les documents élémentaires d'où nous savons ou devons présumer que procèdent les données élaborées, et auxquels nous avons pour devoir de remonter pour cette critique ;

2° Pour les documents de divers échelons de groupement et d'élaboration, que nous avons pour devoir de distinguer et d'apprécier chacun à ce point de vue.

Tous ces soins peuvent paraître laborieux dans un ordre d'études où l'on se contente si souvent de notions conceptuelles ou de données toutes faites dont on ne scrute pas autrement l'origine. Ils sont à peine comparables à ceux que, pour un travailleur sérieux, implique aujourd'hui dans les sciences positives la moindre des observations qualifiées de scientifiques. C'est à ce prix et dans la mesure où nous y aurons réussi que nous pourrons ici approcher de la conformité au réel présentée par la constatation scientifique directe, ou tout au moins reconnaître dans quelle mesure nous en approchons. Ce prix nous paraît assez élevé pour que nous posions ici en règle de renoncer à employer en fondement de notre étude toutes constatations ou prétendues telles qui ne pourraient pas comporter un tel examen. C'est par cet examen, en effet, qu'à défaut de constatation immédiate ou directe par un savant et aux fins de science, nous nous approchons du moins des conditions, le et 2, en reconnaissant comment, par quelles voies et dans quelles circonstances l'opération a été effectuée, et fondant sur cette critique une appréciation de la valeur relative de la donnée. C'est par là aussi que nous nous approchons de la condition 1d en opérant, en plus ou même à défaut d'un contrôle direct effectué dans le document même, tous rapprochements, recoupements, recalculations qui constituent des éléments de contrôle indirect souvent non négligeable.

De cette règle pour nous essentielle, nous tirerons l'application de n'employer en éléments d'information de fait dans toute notre étude : aucune proposition sans référence possible et fournie de document et d'auteurs originaires ; aucune proposition sans indications, notamment de lieu et date, suffisantes pour qu'un contrôle de l'espèce que nous venons de dire puisse être exercé. Cette raison suffit à nous faire entièrement écarter de notre étude, comme éléments de base, toutes ces prétendues observations de la réalité courante qui, bien que souvent répétées en beaucoup d'ouvrages économiques

et traditionnelles dans les exposés sur le salaire, n'ont cependant à leur appui aucune référence explicite, aucune datation ou localisation précisée. Tout au contraire, le précepte que nous pourrions appeler en bref "Précepte de la connotation repérable (Où et *quand et par qui* constaté ?)" nous paraît appeler une application impérative et générale, dans laquelle il est peut-être des affirmations ou des présomptions plus ou moins admissibles (mais aussi plus ou moins contestables, et avec autant de raisons plausibles), mais non pas des propositions de fait dont le rapport à la réalité soit déterminable.

A vrai dire, ne manquons pas de le reconnaître, ce rapport, une fois déterminé, pourra paraître assez faible ou plus souvent assez incertain. Mais, d'abord, on ne possède pas plus de connaissance effective, pour n'avoir pas reconnu au juste ce qu'on ignore (après avoir reconnu ce qu'on peut savoir). Et ensuite, le moment est venu de marquer que, de ces données imparfaites nous pouvons, de diverses façons, améliorer grandement la valeur d'emploi.

1° Nous apercevons sur divers points, et pour diverses raisons (allant de la communicabilité des meilleures données à la sûreté de sens et au recouplement de contrôle), que nous disposerons de données plus assurées à la condition qu'elles portent sur des ensembles appropriés.

2° Souvent des données se présenteront à nous, affectées, si je puis dire, d'un coefficient d'imperfection ou d'incertitude que nous ne pourrions préciser ou du moins chiffrer pour opérer un redressement numérique en valeur absolue et dont cependant nous pouvons reconnaître la nature, la direction, voire l'ordre de grandeur, et surtout dont nous pourrions reconnaître, ou tout au moins présumer avec assez de fondement, que d'une observation à l'autre, dans le même cadre et de la même origine, il demeure assez sensiblement le même. Lorsque tel est le cas, rappelons une remarque qui peut en formulation algébrique montrer très simplement son évidence soit a_1, b_1 , les constatations imparfaites respectivement de a et b , il est manifeste que si $a_1/a = b_1/b$, on a $a_1/b_1 = a/b$ c'est-à-dire si les données imparfaites que nous possédons sur les deux faits, sont respectivement imparfaites de la même façon, le rapport de ces données est, lui, une expression pleinement exacte, en valeur absolue, du rapport entre ces faits ; tout de même qu'on peut (et par un moyen analogue au fond) faire une pesée juste avec une balance fautive. Or, souvent, nous le verrons, notamment là où nous rechercherons des constatations conjointes, il nous suffira, et même il conviendra mieux à notre recherche, d'utiliser des rapports entre les données, plutôt que ces données elles-mêmes, prises en valeur absolue. Nous ferons donc une large application de ce précepte qui trouve emploi dans tous les cas où nous rencontrons ce que nous avons propo-

sé d'appeler reconnaissance ou présomption d'une imperfection équivalente dans les diverses données.

3° Au surplus, cette même critique qui nous fait apercevoir en quoi, dans quelle direction, dans quelles limites les données tirées ou à tirer des documents dont nous pourrions disposer, sont imparfaites ou tout au moins incertaines, nous indique aussi par là même en quoi, dans quel sens, et dans quelles limites elles sont exactes ou assurées. Nous tirerons donc de ces données imparfaites un usage légitime, en même temps que le meilleur possible, en ne demandant à ces données pas plus (mais pas moins) que ce qu'elles peuvent nous fournir avec un fondement suffisant. Souvent, comme on l'a remarqué ailleurs et comme il est fréquent en fait ici, la certitude pour le contenu de ces données se présente en raison inverse de la précision. Mieux vaut renoncer à cette précision hors de notre atteinte et préférer la certitude. Si nous ne nous en servons que pour ce qu'elles valent, les données paraissant les moins utilisables à première critique arrivent à être encore utilisées ; et à défaut de mieux, ce n'est souvent encore pas négligeable. Ainsi, un météorologiste ne pourrait pas étudier avec fondement le détail des variations diurnes de température, je suppose, ou les minima et maxima de chaque mois ou de toute une saison sur des observations mal faites, incomplètes, douteuses et avec de mauvais instruments. Mais, quelque mauvaises que soient les conditions des observations ou même seulement des "appréciations" dont il dispose, si seulement ces constatations ou appréciations sont en nombre assez grand et suffisamment prises au hasard, il est peu probable qu'il ne puisse en dégager que l'été est plus chaud que l'hiver, par exemple ; et cela ne serait pas un résultat méprisable pour qui serait en ignorance totale de la variation de température entre les saisons. En économie positive, sommes-nous certains d'en être toujours à un stade beaucoup plus avancé ? Encore vaut-il mieux savoir au juste ce que l'on sait et en tirer le meilleur parti. Mais au reste nous pouvons notablement mieux en beaucoup de cas.

Quoi qu'il en soit, dans ces conditions de fait auxquelles est assurée notre connaissance, atteignons-nous tout ou partie, atteignons-nous assez de ce que nous désirions atteindre ? C'est le second examen que nous devons maintenant retrouver et qui s'imposerait tout autant, du reste, mêmes si les données de nos documents étaient une expression exacte de la réalité.

B) Critique *d'aptitude*. - De toutes façons, en effet, - du moment que les données dont nous pouvons disposer sur notre objet d'étude ne sont pas établies par nous (au moins dans les constatations élémentaires d'où elles procèdent : et souvent même pas davantage au 2e ou 3e échelon), ni en général par des économistes aux fins d'une recherche d'économie positive, ne sont pas non

plus provoquées par nous, ni obtenues dans des conditions choisies à notre gré, - nous avons à nous demander si ces données nous présentent, ou nous permettent d'obtenir, sur le fait objet de notre étude et sur tous les autres faits que nous désirons connaître avec lui (ou "circonstances"), les notions qui nous ont paru convenir et importer à notre étude de science. Après l'examen du rapport des données à la réalité (critique d'exactitude), nous avons donc bien à faire un examen de leur rapport à ce que nous désirons en savoir et atteindre, ou critique d'aptitude à notre étude telle que déterminée.

Pour les notions à prendre de notre objet même, du salaire, on verra que, si les notions théoriquement formulées apparaissent bien d'une réalité objective dans les parts économiquement les plus avancées de notre expérience (et cela nous en confirme la valeur positive), il n'est cependant pas commun et général, dans tout notre champ, qu'elles soient présentées toutes réalisées, de façon complète et adéquate, surtout dans les documents élémentaires ; mais il apparaîtra souvent qu'il peut en être approché davantage dans des ensembles et groupements appropriés. Au surplus, les notions que présentent plus communément nos documents se montrent loin d'être sans intérêt économique, et puisqu'elles témoignent ainsi d'une réalité objective, nous pouvons très bien les prendre pour base au départ de l'étude, quittes à revenir ensuite, par critique, analyse et interprétation ultérieures autant qu'il paraîtra convenir, aux notions plus théoriquement définies.

Pour les circonstances qu'il nous a paru désirable d'atteindre, notre documentation se montre, en somme, susceptible de nous donner information, négative ou positive, d'une façon qui assure suffisamment le sens des constatations, d'une part, et permette une étude inductive, d'autre part, mais à la condition ici aussi que nous nous placions dans des ensembles convenablement constitués (et, en fait, souvent divers) soit pour les diverses circonstances, soit pour les diverses constatations conjointes à viser.

Ainsi, on le voit, la constitution ou tout au moins l'utilisation de données portant sur des ensembles apparaissent appelées pour deux raisons : d'une part déjà, pour assurer le sens certain dans plusieurs cas ; d'autre part et surtout, pour permettre d'atteindre en conditions d'étude favorable notre objet de recherche et nos circonstances. C'est là un procédé qui se montre à nous caractéristique et mérite considération spéciale ; c'est par lui, en effet, que nous allons trouver la principale compensation aux infériorités que notre cadre d'étude présente par l'impossibilité d'y faire des opérations de laboratoire ou même seulement des opérations provoquées à la discrétion de l'économiste. Il convient donc d'y appliquer une étude propre.